



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 AVRIL 2021

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents..... : 13
- Représentés .. : 4
- Votants..... : 16

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRÉLISSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à la mairie, sous la présidence de Mme Nadine BUFFIÈRE, Vice-présidente.

⇒ Condition de quorum dérogatoire au droit commun posée à l'article 6 IV. de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire : tiers des membres en exercice présent, avec possibilité pour chaque membre d'être porteur de deux pouvoirs.

Date de convocation du Conseil d'administration : 8 avril 2021

Date d'affichage de la convocation : 8 avril 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Nadine BUFFIÈRE, Mme Christine CONORD, Mme Jeanine DELPIT, M. Fabrice FAUVET, M. Éric LELOGEAS, Mme Monique RAT (suppléante), Mme Béatrice BILLEAU-LABROCHERIE, Mme Nadine MAROLLEAU, M. Hervé MAZIÈRE, M. Jean-Paul COUSTILLAS, Mme Nicole DESLONDES, Mme Josette FRAGNE, Mme Liliane TESSIÉRAS,

EXCUSÉS : M. Francis COLBAC (mandataire Mme Nadine BUFFIÈRE), Mme Véronique BOUNET (mandataire M. Jean-Paul COUSTILLAS), Mme Audrey ROUCHE (mandataire Mme Béatrice BILLEAU-LABROCHERIE), Mme Danielle MATA, Mme Nadine SPETTINAGEL (mandataire Mme Nadine MAROLLEAU).

Ont assisté à la séance : M. Stéphane DELAGE, Directeur Général des Services assurant le secrétariat de la séance, Mme Emmanuelle NABOULET, responsable du service social, Mme Laure RIBIÈRE, agent du service social et Mme Chantal BENNETEAU-DESGROIS, responsable du service des finances.

La séance est ouverte par Mme la Vice-Présidente qui constate que la condition de quorum est remplie puis invite le Conseil d'administration à délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2021
- COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR
- COMPTE ADMINISTRATIF 2020
- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020
- BUDGET PRIMITIF 2021
- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (C.O.S.) PAR CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2021

La Vice-présidente soumet au vote de l'assemblée le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration du 1^{er} avril 2021 qui EST APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ.

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES :

COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR

Sur proposition de son président et après en avoir délibéré, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. APPROUVE A L'UNANIMITÉ le compte de gestion 2020 établi par le Receveur municipal, compte conforme au compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Nombre de membres :	
- Présents.....	13
- Représentés	3
- Votants.....	15

Il est présenté au Conseil d'administration une note explicative de synthèse sur le compte administratif 2020 :

Note de présentation du Compte Administratif 2020

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'exécution du budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte administratif qui est lui aussi soumis à l'approbation des élus municipaux. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours d'une année.

Il traduit ainsi les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

A – La section de fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
DÉPENSES	1 414 170,58	1 433 916,32	1 445 405,66	1 486 714,75	1 606 934,61	1 670 841,92	1 686 317,62
RECETTES	1 452 679,98	1 413 402,41	1 458 556,75	1 520 922,11	1 631 337,02	1 673 439,49	1 687 714,41

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 1 686 317,62 €

ART.	INTITULE	BP 2020	CA 2020
002	DEFICIT REPORTE	0,00	0,00
011	TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL	72 330	71 844,24
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTES	29 910	29 794,37
66	CHARGES FINANCIERES	2 500	2 178,28
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	34 801	33 749,91
042	OPERATIONS ORDRES TRANSFERT/SECTIONS	8 976	8 975,80
012	TOTAL SALAIRE	1 539 820	1 539 775,02
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	3 400	
	TOTAL GENERAL	1 691 737	1 686 317,62

L'analyse de la répartition par nature de dépenses de fonctionnement permet les constats suivants :

Chapitre 011 : charges à caractère général : Montant : 71 844,24 €. Il s'agit des crédits alloués au fonctionnement des services et des équipements. Ils représentent 4,26 % du total. En augmentation de 14,18 % par rapport aux crédits consommés de 2019.

Chapitre 012 : charges de personnel : Montant : 1 539 775,02 € qui représentent 91,31 % du total. En baisse de 1,50 % du total par rapport aux crédits consommés de 2019.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : Montant : 29 794,37 €. Elles représentent 1,77 % du total et sont en hausse de 24,16 %.

Chapitre 66 : Intérêts de la dette : Montant : 2 178,28 €. Les frais financiers représentent 0,13 % du total et sont en diminution de 7,27 % par rapport à 2019.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : Montant : 33 749,91 €. En très forte hausse (+265 %).

2. Les recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 1 687 714,41 € et se répartit comme suit :

ART.	INTITULE	BP 2020	CA 2020
002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT	2 597,57	
013	ATTENUATION DE CHARGES	155 760,00	161 286,50
70	PRODUITS DES SERVICES	1 255 850,00	1 284 290,46
74	DOTATIONS - SUBVENTIONS	276 920,00	241 925,78
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00	2,53
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	600,00	209,14
	TOTAL	1 691 737,57	1 687 714,41
	RESULTAT 2020		1 396,79
	REPORT EXERCICE 2019		2 597,57
RESULTATS CUMULES			
	DEPENSES	1 686 317,62	3 994,36
	RECETTES (1 687 714,81 + 2 597,57)	1 690 311,98	

Chapitre 013 : Atténuations de charges : Montant : 161 286,50 €. Ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunérations des agents en maladie. En augmentation de 33,93 % par rapport aux recettes encaissées en 2019. Elles représentent 9,56 % du total.

Chapitre 70 : Produits des services : Montant : 1 284 290,46 €. Ils correspondent aux recettes perçues par les services rendus. Elles représentent 76,10 % du total. En diminution de 6,31 % par rapport aux recettes encaissées en 2019.

Chapitre 74 : Subventions : Montant : 241 925,78 €. Il s'agit de la subvention versée par la ville en augmentation de 32,51 %.

B – La section d'investissement

L'exécution budgétaire fait ressortir 8 187,66 € de dépenses d'investissement et 28 700,60 € de recettes avec la reprise de l'excédent d'investissement de 2019 de 16 836,80 €.

1. Les dépenses d'investissement

Elles se décomposent de la façon suivante :

ART.	INTITULE	BP 2020	CA 2020	B.P. 2021
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	0,00	0,00	0,00
2183	MATERIL INFORMATIQUE	7 950,00	7 934,81	400,00
2184	MOBILIER	300,00	252,85	0,00
2188	DIVERS	0,00	0,00	45 600,00
	TOTAL CHARGES DIVERSES	8 250,00	8 187,66	46 000,00

2. Les recettes d'investissement

Les recettes se décomposent de la façon suivante :

ART.	INTITULE	BP 2020	CA 2020	B.P. 2021
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	16 836,80	16 836,80	20 512,94
021	virement section investissement	3 400,00		14 770,00
10222	FCTVA	2 888,00	2 888,00	267,00
1068	AFFECTATION EN RESERVES	0,00	0,00	0,00
2805/040	AMORTISSEMENTS	2 763,00	2 763,00	1 716,00
28182/040	AMORTISSEMENTS	254,00	254,00	0,00
28183/040	AMORTISSEMENTS	144,00	144,00	2 789,00
28184/040	AMORTISSEMENTS	0,00	0,00	253,00
28188/040	AMORTISSEMENTS	5 815,00	5 814,80	5 693,00
	TOTAL	32 100,80	28 700,60	46 000,94
	RESULTATS 2020		20 512,94	

C – Le total général des deux sections

RÉCAPITULATIF COMPTE ADMINISTRATIF 2019			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	1 686 317,62	1 687 714,41	1 396,79
Reprise N-1		2 597,57	
Investissement	8 187,66	28 700,60	20 512,94
Reprise N-1		16 836,80	

L'affectation des résultats se fera de la manière suivante :

R002 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	3 994,36
1068 AFFECTATION EN RESERVES	
R001 EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	20 512,94

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S., réuni sous la présidence de Mme Nadine BUFFIÈRE, Vice-présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Francis COLBAC, Président, A L'UNANIMITÉ :

- 1° LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2020 ;
- 2° CONSTATE, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

SECTIONS	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS 2020
FONCTIONNEMENT	1 686 317,62	1 690 311,98	3 994,36
INVESTISSEMENT	8 187,66	28 700,60	20 512,94

- ⇒ Excédent de fonctionnement de : 3 994,36 €
- ⇒ Excédent d'investissement de : 20 512,94 €.

Nombre de membres : - Présents.....: 13 - Représentés: 4 - Votants.....: 16
--

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter les résultats 2020 comme suit :

- 3 994,36 € en report à la section de fonctionnement (R 002)
- 20 512,94 € en report à la section d'investissement (R 001).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DÉCIDE A L'UNANIMITÉ l'affectation des résultats 2020 telle que proposée.

↪ **Arrivée de Mme Véronique BOUNET à 18 h 10.**

Nombre de membres :	
- Présents.....	14
- Représentés	3
- Votants.....	16

BUDGET PRIMITIF 2021

Il est présenté au Conseil d'administration une note explicative de synthèse sur le budget primitif de l'exercice 2021 :

Note de présentation du budget primitif 2021

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2021 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire approuvé par le Conseil d'administration le 1^{er} avril 2021.

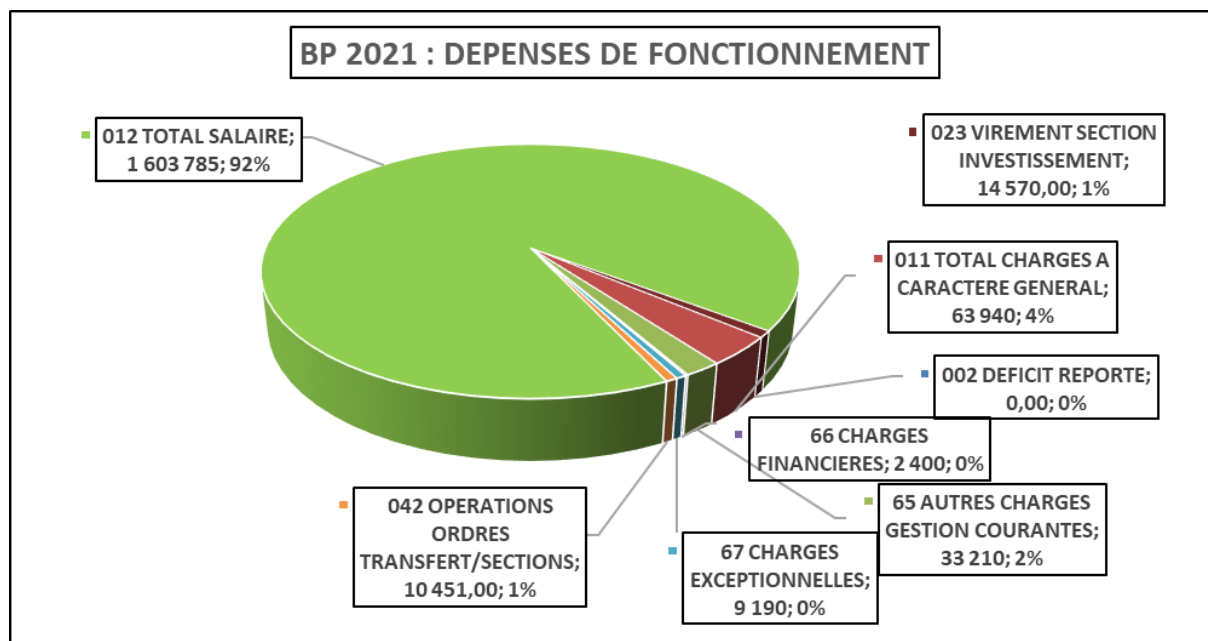
A – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 737 546,00 Euros.

1. Les dépenses de fonctionnement

Elles se décomposent comme suit :

ART.	INTITULE	BP 2020	CA 2020	B.P. 2021
002	DEFICIT REPORTE	0,00	0,00	0,00
011	TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL	72 330	71 844,24	63 940
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTES	29 910	29 794,37	33 210
66	CHARGES FINANCIERES	2 500	2 178,28	2 400
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	34 801	33 749,91	9 190
042	OPERATIONS ORDRES TRANSFERT/SECTIONS	8 976	8 975,80	10 451,00
012	TOTAL SALAIRE	1 539 820	1 539 775,02	1 603 785
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	3 400		14 570,00
	TOTAL GENERAL	1 691 737	1 686 317,62	1 737 546,00



Chapitre 011 : dépenses à caractère général : Montant : 63 940 €. Il s'agit des crédits alloués au fonctionnement des services et des équipements. Ils représentent 4 % du total. En diminution de 11,60 % par rapport aux inscriptions totales de 2020.

Chapitre 012 : charges de personnel : Montant : 1 603 785 € qui représentent 92 % du total. En augmentation de 4,15 % du total par rapport aux inscriptions totales de 2020.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : Montant : 33 210 €. Elles représentent 2 % du total et augmentent de 11 % par rapport aux inscriptions totales de 2020.

Chapitre 66 : Intérêts de la dette : Montant : 2 400 €. Les frais financiers représentent 0,14 % du total. Ils diminuent de 4 % par rapport à 2020.

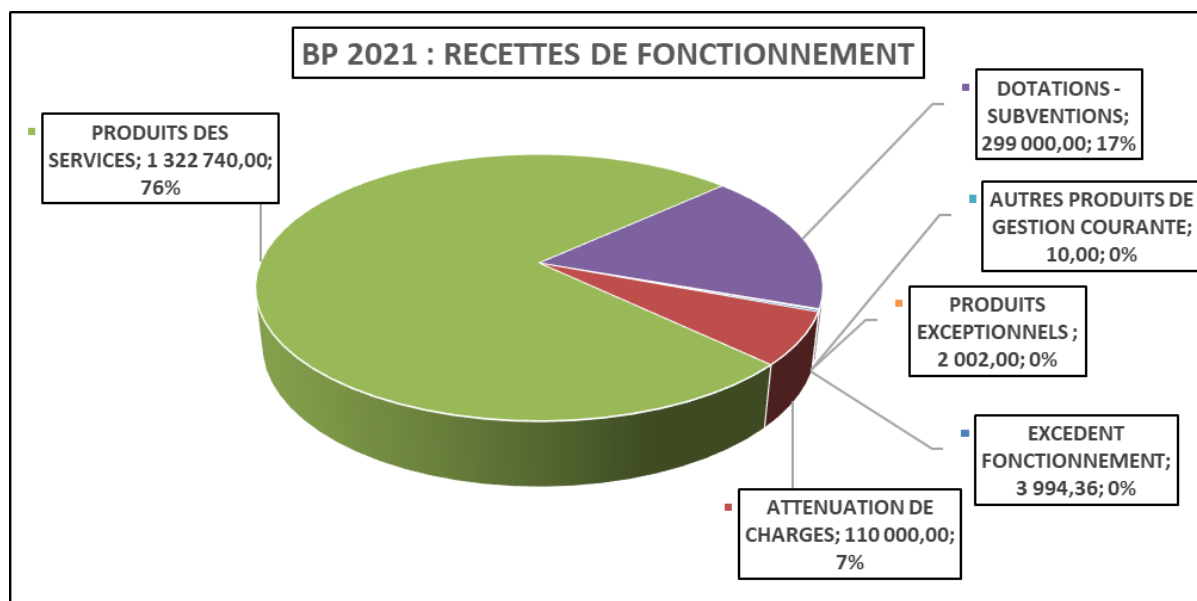
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : Montant : 9 190 €. Ces crédits représentent 0,53 % par rapport au total et sont en nette diminution (-73 %) par rapport à 2020.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections : 10 451 €. Elles représentent 1 % du total. En augmentation de 16,43 % par rapport à 2020.

2. Les recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 1 737 746,36 € et se répartit comme suit :

ART.	INTITULE	BP 2020	CA 2020	B.P. 2021
002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT	2 597,57		3 994,36
013	ATTENUATION DE CHARGES	155 760,00	161 286,50	110 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES	1 255 850,00	1 284 290,46	1 322 740,00
74	DOTATIONS - SUBVENTIONS	276 920,00	241 925,78	299 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00	2,53	10,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	600,00	209,14	2 002,00
	TOTAL	1 691 737,57	1 687 714,41	1 737 746,36
	RESULTAT 2020		1 396,79	
	REPORT EXERCICE 2019		2 597,57	
	RESULTATS CUMULES			
	DEPENSES	1 686 317,62	}	3 994,36
	RECETTES (1 687 714,81 + 2 597,57)	1 690 311,98		



Chapitre 013 : Atténuations de charges : Montant : 110 000,00 €. Ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunérations des agents en maladie. Ils représentent 7% du total et ont diminué de 29 % par rapport à 2020.

Chapitre 70 : Produits des services : Montant : 1 322 740 €. Ils correspondent aux recettes perçues par les services rendus. Elles représentent 76 % du total. Elles augmentent de 5 % par rapport aux inscriptions 2020.

Chapitre 74 : Dotations et participations : Montant : 299 000 €. Il s'agit de la subvention de la ville. Elle représente 17 % du total, en augmentation de 8 % par rapport à 2020.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : Montant : 2002 €. Ces recettes sont incertaines car liées à des événements imprévisibles.

Ligne 002 : Excédent de fonctionnement : Montant : 3 994,36 €. Il s'agit des résultats cumulés des exercices antérieurs.

B – La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 46 000 €.

1. Les dépenses d'investissement

Elles se décomposent de la façon suivante :

ART.	INTITULE	BP 2020	CA 2020	B.P. 2021
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	0,00	0,00	0,00
2183	MATERIL INFORMATIQUE	7 950,00	7 934,81	400,00
2184	MOBILIER	300,00	252,85	0,00
2188	DIVERS	0,00	0,00	45 600,00
	TOTAL CHARGES DIVERSES	8 250,00	8 187,66	46 000,00

Les crédits inscrits au chapitre 21 correspondent à l'achat d'un écran informatique pour 400 €, de contenants en inox pour 45 600 €.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes se décomposent de la façon suivante :

ART.	INTITULE	BP 2020	CA 2020	B.P. 2021
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	16 836,80	16 836,80	20 512,94
021	virement section investissement	3 400,00		14 770,00
10222	FCTVA	2 888,00	2 888,00	267,00
1068	AFFECTATION EN RESERVES	0,00	0,00	0,00
2805/040	AMORTISSEMENTS	2 763,00	2 763,00	1 716,00
28182/040	AMORTISSEMENTS	254,00	254,00	0,00
28183/040	AMORTISSEMENTS	144,00	144,00	2 789,00
28184/040	AMORTISSEMENTS	0,00	0,00	253,00
28188/040	AMORTISSEMENTS	5 815,00	5 814,80	5 693,00
	TOTAL	32 100,80	28 700,60	46 000,94
RESULTATS 2020			20 512,94	

RESULTATS CUMULES			
DEPENSES		8 187,66	} 20 512,94
RECETTES		28 700,60	

RESTES A REALISER DEPENSES			
AFFECTATION DES RESULTATS :	R002	3 994,36	} 24 507,30
	R001	20 512,94	

Situation au 12 mars 2021

Ligne de Trésorerie

Montant : 245 000 €,
 Dette par prêteur : Caisse d'Épargne
 Taux : Ester + marge 0,50
 Durée : 1 an

Puis Mme Nadine BUFFIÈRE soumet à l'assemblée le projet de budget primitif 2021, budget pouvant se résumer ainsi qu'il suit :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 737 746,00	1 737 746,36
INVESTISSEMENT	46 000,00	46 000,94

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. APPROUVE par :

14 VOIX POUR : M. COLBAC, Mme BUFFIÈRE, Mme BOUNET, Mme CONORD, Mme DELPIT, M. FAUVET, M. LELOGEIS, Mme MAROLLEAU, M. MAZIÈRE, Mme SPETTINAGEL, M. COUSTILLAS, Mme DESLONDES, Mme FRAGNE, Mme TESSIÉRAS, et

2 ABSTENTIONS : Mme BILLEAU-LABROCHERIE, Mme ROUCHE

le budget primitif 2021 présenté en suréquilibre en sections de fonctionnement et d'investissement.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES PAR CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Il est proposé au Conseil d'administration d'attribuer au comité des œuvres sociales (C.O.S.) une subvention de 24 000 € calculée sur la base de 2.5 % du montant total des traitements (hors charges sociales et remplacements) de l'exercice antérieur.

Il est rappelé que pour les subventions dont le montant est supérieur à 23 000 €, la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 qui dispose « ... *l'autorité administrative qui attribue une subvention doit... conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie* ».

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S., A L'UNANIMITÉ :

- DÉCIDE l'attribution de ladite subvention au C.O.S. ;
- AUTORISE le Président ou son délégué à signer la convention d'objectifs et de moyens à conclure pour l'année 2021 avec l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 40.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

N° délibération	Objet	Folio
D/CCAS/2021.08	- COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR.....	87
D/CCAS/2021.09	- COMPTE ADMINISTRATIF 2020	87-90
D/CCAS/2021.10	- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020	90
D/CCAS/2021.11	- BUDGET PRIMITIF 2021	91-94
D/CCAS/2021.12	- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (C.O.S.) PAR CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS	95

Date d'affichage du compte rendu de la séance : 14 avril 2021

 S I G N A T U R E S 			
Francis COLBAC	Excusé	Audrey ROUCHE	Excusée
Nadine BUFFIÈRE		Nadine MAROLLEAU	
Véronique BOUNET		Danielle MATA	Excusée
Christine CONORD		Hervé MAZIÈRE	
Jeanine DELPIT		Nadine SPETTINAGEL	Excusée
Fabrice FAUVET		Jean-Paul COUSTILLAS	
Éric LELOGEAIS		Nicole DESLONDES	
Monique RAT	Suppléante	Josette FRAGNE	
Béatrice BILLEAU LABROCHERIE		Liliane TESSIÉRAS	

